

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 7 décembre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 170 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - David GALTIER - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sophie AMARANTINIS représentée par Gerard GAZAY - Julie ARIAS représentée par Vincent GOYET - Sophie ARRIGHI représentée par Emilie CANNONE - Gérard AZIBI représenté par Laure ROVERA - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Roland GIBERTI - Laurent BELSOLA représenté par Yves MESNARD - Moussa BENKACI représenté par Stéphane PAOLI - Nassera BENMARNIA représentée par Marcel TOUATI - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Nadia

Signé le 7 décembre 2023

Reçu au Contrôle de légalité le 11 décembre 2023

BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Jean-Louis CANAL représenté par Frédéric GUINIERI - René-Francis CARPENTIER représenté par Martial ALVAREZ - Martin CARVALHO représenté par Christian AMIRATY - Martine CESARI représentée par Olivier FREGEAC - Jean-Pierre CESARO représenté par Nicolas ISNARD - Jean-David CIOT représenté par Pascal MONTECOT - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES représentée par Patrick PAPPALARDO - Vincent DESVIGNES représenté par Vincent LANGUILLE - Claude FERCHAT représenté par Frédéric GUELLE - Stéphanie FERNANDEZ représentée par Kayané BIANCO - Gérard FRAU représenté par Nathalie LEFEBVRE - Agnès FRESCHER représentée par Christian PELLICANI - Daniel GAGNON représenté par Philippe CHARRIN - Eric GARCIN représenté par Christian DELAVET - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par André BERTERO - Prune HELFTER-NOAH représentée par Aïcha SIF - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Pierre HUGUET représenté par Audrey GARINO - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Cédric JOUVE représenté par Dona RICHARD - Jessie LINTON représentée par Doudja BOUKRINE - Régis MARTIN représenté par Franck SANTOS - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Lourdes MOUNIEN représentée par Christine JUSTE - Didier PARAKIAN représenté par Véronique MIQUELLE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Guy BARRET - Patrick PIN représenté par José MORALES - Jocelyne POMMIER représentée par Sandrine MAUREL - Henri PONS représenté par Catherine PILA - Jean-Baptiste RIVOALLAN représenté par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Didier REAULT - Michèle RUBIROLA représentée par Perrine PRIGENT - Michel RUIZ représenté par Georges CRISTIANI - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Francis TAULAN représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Yves WIGT représenté par Bernard RAMOND.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Pascal CHAUVIN - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Sophie GRECH - Sophie JOISSAINS - Vincent KORNPROBST - Michel LAN - Éric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - Richard MALLIE - Caroline MAURIN - Férouz MOKHTARI - Frank OHANESSIAN - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Pauline ROSSELL - Valérie SANNA - Catherine VESTIEU - Jean-Louis VINCENT - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Lyece CHOULAK représenté à 15h00 par Sébastien JIBRAYEL - Lisette NARDUCCI représentée à 15h25 par Nathalie TESSIER - Robert DAGORNE représenté à 15h35 par Guy TEISSIER - Valérie BOYER représentée à 16h00 par David GALTIER - Christian BURLE représenté à 16h10 par Joël CANICAVE - Eric CASADO représenté à 16h12 par François BERNARDINI - Hervé MENCHON représenté à 16h25 par Lydia FRENTZEL - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON représentée à 17h04 par Sabine BERNASCONI - Nicole JOULIA représentée à 17h15 par David YTIER - Claudie MORA représentée à 17h15 par Hatab JELASSI - Nathalie TESSIER représentée à 17h20 par Patrick AMICO - Jean-Pierre SERRUS représenté à 17h21 par Didier KHELFA - Loïc GACHON représenté à 17h30 par Daniel AMAR.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Philippe LEANDRI à 15h26 - Benoît PAYAN à 15h30 - Pierre LEMERY à 15h37 - Gilbert SPINELLI à 15h45 - Françoise TERME à 16h00 - Philippe CHARRIN à 16h12 - Emilie CANNONE à 16h13 - Anne VIAL à 16h23 - Linda BOUCHICHA à 16h25 - Gaby CHARROUX à 16h25 - Nathalie LEFEBVRE à 16h25 - Marie BATOUX à 16h25 - Bernard DEFLESSELLES à 16h28 - Stéphanie GRECO DE CONINGH à 16h30 - Mathilde CHABOCHE à 16h35 - Sandrine MAUREL à 16h35 - Sébastien BARLES à 16h38 - Martial ALVAREZ à 16h45 - Monique FARKAS à 16h50 - Samia GHALI à 16h50 - Sébastien JIBRAYEL à 16h50 - Yannick OHANESSIAN à 16h52 - Doudja BOUKRINE à 16h55 - Philippe GRANGE à 16h55 - Julien BERTEI à 16h56 - Véronique MIQUELLE à 17h00 - Yves MORAINE à 17h02 - Jean-Jacques COULOMB à 17h20 - Monique SLISSA à 17h21 - Isabelle ROVARINO à 17h45 - Pascale MORBELLI à 17h45 - Daniel AMAR à 17h45 - José MORALES à 17h45.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URBA-015-15436/23/CM

■ Opération d'aménagement "Marseille Saint-Charles à 360°" en lien avec le projet Ligne Nouvelle Provence Côté d'Azur Marseille - Dispositions relatives aux objectifs et modalités de la concertation publique préalables à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté

78040

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le contexte du projet de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, la gare Saint Charles sera complètement reconfigurée : doublée en souterrain, recomposée dans ses plans de voies mais également dans son fonctionnement. La fréquentation devrait fortement augmenter.

Dans le contexte du projet de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, la gare Saint Charles sera complètement reconfigurée : doublée en souterrain, recomposée dans ses plans de voies mais également dans son fonctionnement. La fréquentation devrait fortement augmenter.

L'enjeu de la Métropole est de permettre le développement cohérent et l'attractivité du quartier de la gare et lui conférer un rayonnement national tout en consolidant les fonctions de quartier de centre-ville de Marseille.

Ainsi, dès aujourd'hui, il s'agit de structurer et de préparer le quartier de la gare par un aménagement urbain global garantissant son intégration urbaine, tant à l'échelle locale (quartier habité) que métropolitaine (système des mobilités à l'échelle de la Métropole Aix-Marseille Provence).

Le projet « Marseille Saint-Charles à 360° » développe une réflexion urbaine sur la base du Schéma Directeur Marseille Saint-Charles à 360°, intégrant la gare Saint-Charles et son faisceau de voies ainsi que les secteurs habités tout autour de cette infrastructure. Ce projet majeur de développement du quartier de la gare métropolitaine vise à répondre aux enjeux d'interfaces ville/gare tant en matière d'insertion urbaine, de développement économique, de programmation urbaine, de cohésion sociale que de prise en compte des enjeux environnementaux d'une grande infrastructure dans le quartier de centre-ville de Marseille.

Cohérence avec les schémas généraux déclinant les politiques publiques :

Les objectifs poursuivis par ce projet d'aménagement reprennent les principes définis par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi, et appuyé par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) N°MRS-15 intitulée « Quartiers Libres » :

- Structurer un véritable quartier métropolitain pour accueillir la Ligne Nouvelle PCA en gare Saint-Charles, anticiper la réorganisation du réseau TER et l'accessibilité à la gare depuis tout point du centre-ville, et globalement, conforter le pôle d'échanges métropolitain.
- Garantir l'accessibilité du territoire aux échelles métropolitaine, nationale et euro-méditerranéenne et faciliter pour cela la réalisation des projets d'infrastructure ferroviaires : la création d'un ouvrage souterrain traversant le cœur de Marseille et desservant la future gare souterraine de Marseille Saint-Charles ; la création de l'infrastructure souterraine constitue un élément clé du renforcement de l'accessibilité du territoire en confortant la gare Saint-Charles comme sa porte d'entrée majeure ; elle est aussi l'occasion d'accroître le rayonnement de la gare, pour accompagner la mutation urbaine du secteur Belle de Mai.
- Poursuivre le développement de projets fédérateurs et innovants sur le quartier de la gare et de contribuer à structurer une vraie porte métropolitaine à Marseille Saint-Charles. »

Intégré au Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) du centre-ville de Marseille, signé en juillet 2019 par dix partenaires dont la Ville de Marseille et l'Etat, le projet urbain « Marseille Saint-Charles à 360° » construit son développement sur l'attractivité liée à la montée en puissance de la gare métropolitaine tout en révélant les dynamismes existants du secteur.

Ainsi, le projet urbain « Marseille Saint-Charles à 360° » porté par la Métropole Aix-Marseille Provence associée à la Ville de Marseille prépare, accompagne, guide et porte le développement du territoire impacté par l'arrivée de la LNPCA en plein centre-ville de Marseille.

Cette opération sera cadrée par un outil de mise en œuvre opérationnelle (périmètre et consistance programmatique) qui sera défini suite à la concertation et dont les modalités sont décrites dans le présent rapport. A ce stade, il est envisagé de recourir à la procédure de Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) pour mettre en œuvre cette opération d'aménagement d'intérêt métropolitain. Dans ce contexte, les articles L 103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme prévoient qu'avant toute création de ZAC, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) délibère sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant, durant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Ainsi, préalablement à la mise au point du dossier de création de la future ZAC et de son programme prévisionnel d'aménagement, qui feront l'objet de rapports ultérieurs auprès du Conseil de la Métropole, il est prévu au titre des articles L103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme d'organiser une concertation publique dont il convient dès à présent d'en déterminer les modalités.

Les modalités de concertation :

Le projet « Marseille Saint-Charles à 360° » émane du Schéma Directeur du même nom, ainsi que du projet urbain Quartier Libres dans lequel la démarche de concertation a été menée depuis 2014 par le biais de différents supports (Revue de Projets, concertations thématiques, expositions participatives et itinérantes, Maison du Projet, Journaux du projet, site internet dédié).

La Métropole Aix-Marseille-Provence propose les modalités et les moyens de concertation suivants :

- Une exposition publique des documents explicitant le projet pendant au moins un mois, dans un ou plusieurs lieu(x) public(s).
- Des registres mis à disposition du public pendant au moins un mois, permettant de consigner les remarques, questions, propositions et observations, dont un registre numérique.
- Des permanences techniques et une ou plusieurs(s) réunion(s) de concertation, dont le calendrier sera précisé dans l'avis public, permettant d'apporter des explications et répondre aux questions.
- Tout autre moyen de diffuser le plus largement les informations relatives à ce projet public.

Les dates et lieux de l'exposition publique, des permanences techniques et réunion(s) de concertation seront portés à la connaissance du public par un avis qui sera publié dans deux journaux locaux, affiché en Mairie de Marseille et au siège de la Métropole d'Aix-Marseille Provence et mis en ligne sur les sites internet des collectivités concernées.

A l'issue de cette concertation, un bilan sera soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante de la Métropole. Une synthèse du bilan de la concertation sera par ailleurs consultable en ligne sur le site internet indiqué par les collectivités concernées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Les articles L103-2 portant sur la concertation des opérations de renouvellement urbain et L103-4 de la loi du Code de l'Urbanisme ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°12/1377/DEVD du 10 décembre 2012 autorisant le lancement d'un concours international d'urbanisme sur le secteur Quartiers Libres Saint Charles Belle de Mai ;
- La délibération n°URB 026_4185/18/CM du 28 juin 2018 approuvant les conditions du transfert de l'opération – Reconversion friches militaires de la Belle de Mai secteur casernes/Quartiers Libres – Création et affectation de l'opération d'investissement ;
- La délibération n°MOB-001-10682/21/CM du 19 novembre 2021 portant sur l'approbation du protocole d'intention relatif au financement de la Ligne nouvelle Provence Côte d'Azur » ;
- La délibération n°MOB-012-11872/22/BM du 30 juin 2022 d'approbation de la convention relative au financement des études d'avant-projet de la phase 1 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur ;
- La délibération n°URBA-001-11098/21/CM du 16 décembre 2021 du Conseil Métropolitain sur le projet de la création de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur reliant Marseille à Nice.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole d'Aix Marseille Provence, accompagnée des partenaires institutionnels dont principalement la Ville de Marseille porte la mise en œuvre de la future opération d'aménagement « Marseille Saint-Charles à 360° » visant à garantir les conditions et principes d'insertion urbaine de la gare Saint-Charles reconfigurée dans le cadre du projet LN PCA.
- Que la procédure de ZAC est envisagée pour permettre la réalisation de cette nouvelle opération d'aménagement participant au projet d'intérêt métropolitain « Marseille Saint-Charles à 360° ».
- Que les articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme prévoient qu'avant toute création de ZAC, l'organe délibérant de l'EPCI délibère sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation durant toute la durée de l'élaboration du projet.

Délibère

Article unique :

Sont approuvés les objectifs poursuivis par la future nouvelle opération d'aménagement « Marseille Saint-Charles à 360° » mettant en œuvre les principes d'intégration urbaine du projet de gare Saint Charles reconfigurée à échéance 2035 ainsi que les modalités de la concertation publique précisés dans le présent rapport conformément aux articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme avant toute création de ZAC.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Commande publique,
Aménagement, SCOT - Planification (PLUi)
Suivi de la loi 3 DS

Pascal MONTECOT